

Cher M. Rotgé, cher.e.s membres du bureau de la SAES,

Nous souhaitons réagir à la diffusion le vendredi 15 février dernier d'un communiqué du bureau de la SAES concernant la question de la certification, dans le cadre de la mise en place du dernier arrêté « licence » du 30 juillet 2018.

Nous souscrivons pleinement aux raisons du désaccord : pression démesurée exercée sur les anglicistes du secteur LANSAD, rétrécissement annoncé de ce secteur sur une langue unique, dégradation de notre discipline par le truchement de tests QCM, main mise à très grande échelle d'une multinationale sur des programmes universitaires.

Face à ce constat, le bureau de la SAES promeut le CLES, une certification qui suscite un réel attrait, essentiellement lié au fait qu'elle soit publique. Mais cette modalité ne saurait être envisagée comme l'unique réponse proposée par notre communauté.

Comme toute certification déployée massivement dans des établissements ayant vocation à former à une très grande variété de disciplines, le CLES produira, comme les autres, les effets pervers de la standardisation d'une discipline vers une norme unique. Cette norme, dont on peut penser qu'elle sera le CLES B2 pour la licence, n'est souhaitée ni par le monde socio-économique et universitaire (en recherche de personnes capables d'affronter immédiatement les réalités discursives liées à des domaines universitaires et professionnels divers), ni par les anglicistes de spécialité (engagés depuis de nombreuses années dans la conception de programmes sur mesure, en phase avec ces réalités discursives). Par exemple, le CLES B2 ne permet pas de savoir si une jeune archéologue pourra exercer son métier dans une langue étrangère (savoir mobiliser des concepts en histoire de l'art et savoir communiquer dans plusieurs langues sur un site de fouilles à l'étranger). Le CLES B2 ne permet pas non plus de savoir si un jeune technicien informatique saura résoudre un problème technique en anglais. Pourtant, ces compétences sont des attendus tout à fait légitimes.

Un autre effet pervers de la généralisation d'une certification unique, aussi publique soit-elle, est son coût considérable, qui devra être porté soit par les étudiants eux-mêmes, soit par les universités. Il faudra rémunérer les collègues mobilisés pendant des jours entiers et recruter ou mobiliser du personnel administratif pour organiser des sessions concernant des milliers d'étudiants sur plusieurs semaines. L'ensemble alourdira le travail des équipes d'anglicistes parfois exsangues dans certaines composantes et pourrait amener ces dernières à supprimer les cours d'anglais de spécialité, afin de faire face à ces nouvelles dépenses dans un cadre budgétaire « à moyens constants ».

Un troisième effet pervers que nous souhaitons souligner est l'inévitable standardisation des connaissances dans un secteur d'enseignement dont la richesse repose précisément sur la diversité des disciplines et la diversité des enjeux des niveaux des compétences propres à chacune d'elles. Il deviendra alors très difficile de justifier l'existence de formations sur mesure qui, logiquement, remportent un grand succès auprès des spécialistes des disciplines et auprès du monde extérieur à l'université.

Nous en venons à un dernier effet qui découle des précédents : l'affaiblissement considérable d'une branche active de notre communauté, celle de la recherche en anglais de spécialité et de sa didactique. Comment motiver à long terme une recherche aussi fondamentale pour le secteur LANSAD si les formations pour un diplôme comme la licence convergent toutes en direction d'une norme pensée à l'avance ?

Nous souhaitons donc contribuer activement au débat au sein de la SAES sur la base des propositions suivantes :

- L'utilisation à grande échelle d'entreprises privées pour attester des compétences en langue représente un danger pour l'autonomie intellectuelle des universités ;
- La mise en place d'une certification unique à grande échelle compromet l'équilibre financier des universités car elle concerne la très grande majorité des inscrits ;
- La compétence en langue ne saurait être mesurée sur la base d'une certification unique ;
- La mesure de la compétence en langue ne saurait être effectuée au détriment du plurilinguisme ;
- Amener la SAES à soutenir le développement d'outils variés d'attestation des compétences valorisant les formations en langues propres au domaine de spécialisation des étudiants et orientées vers leur entrée dans le monde professionnel.

Vous comprendrez qu'il ne s'agit pas d'exclure le CLES mais de le présenter comme une option envisageable parmi d'autres dont certaines, comme les certificats de compétences en langues de spécialité intégrés aux modalités de contrôle des connaissances ou l'accréditation de formations en langues de spécialité, méritent l'attention de la communauté des enseignants de langues du supérieur ainsi que celle de notre Ministère.

Bien cordialement,

Philippe Millot, MCF anglais de spécialité, Université Jean Moulin, Lyon 3

Séverine Wozniak, MCF anglais de spécialité, Université Grenoble Alpes

Michel Van der Yeught, Université Aix Marseille, Président du GERAS

Joëlle Farigoux, université de Limoges, Présidente de l'APLIUT

Christopher Gledhill, Université Diderot Paris 7

Shirley Carter-Thomas, Institut Mines-Télécom École de Management

Gwen Le Cor, Université Vincennes-Saint-Denis, Paris 8

Dacia Hammouda, Université de Clermont-Ferrand

Marie-Hélène Fries, Université Grenoble Alpes

Shaeda Isani, université Grenoble Alpes

Natalie Kübler, université Diderot Paris 7

Laura Hartwell, université de Toulouse

Shona Whyte, Université Côte d'Azur

Marie-Françoise Narcy-Combes, Université de Nantes

Linda Terrier, Université de Toulouse

Marie-Agnès Détourbe, Université de Toulouse

Geneviève Bordet, Université Diderot, Paris 7

Susan Becaas, Université de Bordeaux

Jean-Pierre Charpy, Université Bourgogne Franche-Comté

Marion Del Bove, Université Jean Moulin, Lyon 3

Anne-Marie Barrault-Methy, Université de Bordeaux

Camille Biros, Université Grenoble Alpes

Alice Henderson, Université Grenoble Alpes

Valérie Braud, Université de Bordeaux

Bénédicte Reyssat, Université Bourgogne Franche-Comté

Laura-May Simard, Université Diderot, Paris 7

Samia Ounoughi, Université Grenoble Alpes

Margaux Coutherut, Université Paris 8

Cédric Sarré, ESPE de l'académie de Paris

Thibault Marthouret, Université de Bordeaux

Frédérique Freund, Université Savoie Mont-Blanc

Joline Boulon, Université Claude Bernard, Lyon 1

Rebecca Franklin-Landi, Université de Nice-Sophia Antipolis

Helena Lamouliatte-Schmitt, Université de Bordeaux

Noella Gaignot, Le Mans Université

Carole Maserati, Université Jean Moulin, Lyon 3

Pascal Cudicio, Université Paris 2

Anaïs Carnet, Université Bourgogne Franche-Comté

Joëlle Popineau, Université de Tours

Ana Laura Vega Umaña, Université de Bordeaux

Laure-Line Ribaud , Université Clermont Auvergne

Marie-Pierre Baduel, Université de Toulouse

Catherine Colin, ENS Cachan

Daniel Frost, Université Grenoble Alpes

Nicoleta Alexoae-Zagni, Université Vincennes-Saint-Denis, Paris 8

Inesa Sahakyan, Université Grenoble Alpes

Corinne Landure, Université de Lorraine

Virginie Rouxel Segaut, Université Bourgogne Franche-Comté

Sylvie Gautier, Université de Limoges

Gaëlle Oding, Université de Haute Alsace

Eglantine Lecomte, Université Claude Bernard, Lyon 1

Evgueniya Lyu, Université de Liège

Chantal Guigue, Université La Réunion

Kate Brantley, Université de Lille

Alison Leonard, Université Bretagne Sud

Maud Pérez, Université Claude Bernard, Lyon 1

Céline Longin, Université de Poitier

Frédéric Hache, Faculté des sciences et techniques, Université Jean Monnet, Saint-Etienne

Julie Morère, IUT de Nantes